

**Jeunes Jurassien(ne)s en études ou en formation professionnelle :
un montant maximum consacré aux abonnements des transports publics !**

Actuellement, pour une minorité de jeunes jurassien(ne)s qui fréquentent quotidiennement des établissements de niveau secondaire II et tertiaire (SFO) hors canton, le prix de la facture annuelle de leur(s) abonnement(s) est plus élevé que la majorité de leurs semblables qui ont la chance de pouvoir suivre un cursus dans le Jura. Citons, de manière non-exhaustive, les établissements du Gymnase de Laufon, du Lycée Blaise-Cendrars et de l'école d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds, du CEFF à St-Imier.

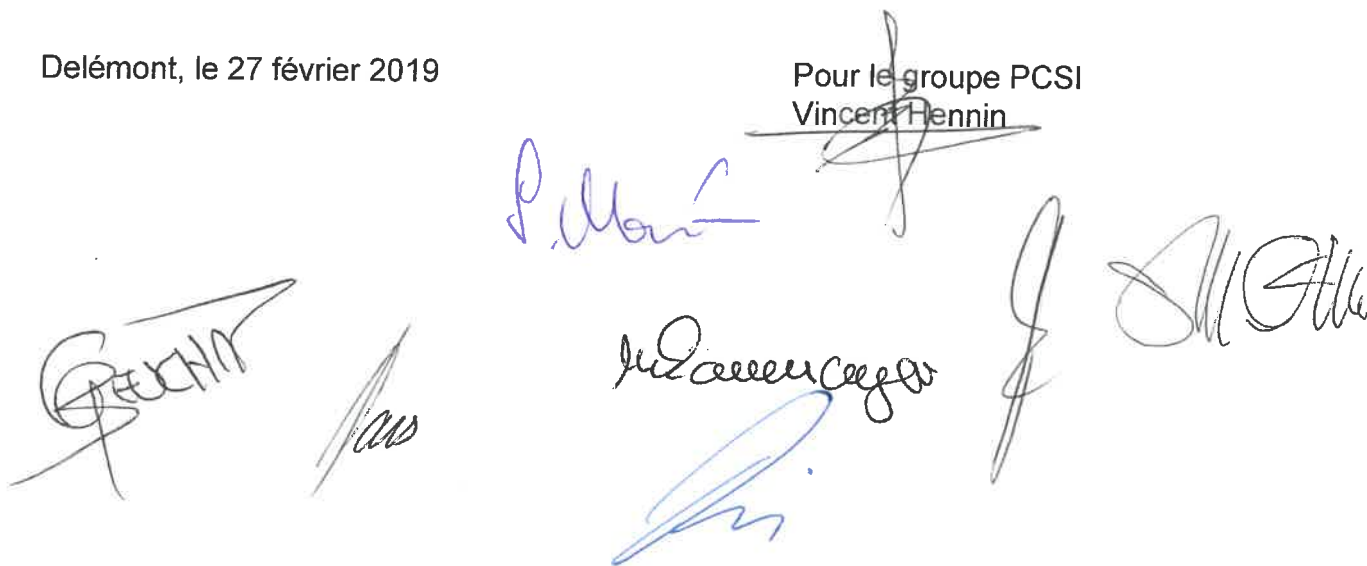
Le choix de l'établissement, dicté par la proximité ou par une filière inexistante dans notre canton, ne doit pas se traduire par une pénalité financière sur le montant à consacrer aux déplacements. Actuellement, force est de constater que pour une partie des jeunes jurassien(ne)s, la facture transports publics s'alourdit en fonction de son lieu de domicile et/ou par le choix d'une filière spéciale extra cantonale.

Afin de gommer cette inégalité de traitement, il est demandé au Gouvernement :

- de recenser et établir une liste des principaux établissements hors canton qui accueillent des Jurassiennes et Jurassiens pour leur formation ou leurs études ;
- de définir les critères permettant aux jeunes de bénéficier d'une aide financière aux déplacements par transports publics ;
- par le système des bourses d'études, attribuer une aide financière à l'acquisition de titres de transports annuels aux jeunes remplissant les critères et calculée comme suit : montant total des prestations utiles moins le prix de l'abonnement annuel Vagabond toutes zones.

Delémont, le 27 février 2019

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin



Handwritten signatures in blue ink, including the signature of Vincent Hennin and several other names.